

Guide d'accueil Santé



La Mutuelle Générale des Affaires Sociales

Sommaire

1	La MGAS en bref	page 3
2	Mes garanties et services	
Mes garanti Exemples de	ure complète et adaptée es santé 2026 e remboursement ité d'esprit avec un service d'assistance s Santéclair	page 5 page 6 page 10 page 12 page 15
3	Mes démarches pour m'affilier	
Le parcours	d'affiliation	page 17
4	Je suis adhérent	
	mes informations 24h/24 et 7j/7 tiers payant, un gain de temps !	page 20 page 21
5	Prévention et accompagnement social	
Des ateliers	res prévention dédiés aux retraités dans ma région avec l'application kiplin !	page 23 page 23 page 24
6	Les plus de ma mutuelle tout au long de	l'année
Mon Lien av Mes bons pl	ec ma mutuelle ans	page 26 page 26
7	Mes contacts	
Je peux con	acter la MGAS	page 27

La MGAS en bref

La Mutuelle Générale des Affaires Sociales est régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est constituée sous la forme d'un organisme à but non lucratif.

Forte de plus de 50 ans d'expérience, elle est née de la fusion en 1970 de la Mutuelle des Personnels du ministère de la Santé Publique et de la Population, et de la Mutuelle des Personnels du ministère du Travail.

Partenaire global de protection sociale, la MGAS propose des solutions pour tous en matière de santé, de prévoyance, d'assistance et de prévention.





98 salariés

Une mutuelle à taille humaine qui cultive un lien privilégié avec ses adhérents.

Certification Service France Garanti (SGF).



+ de 81 000

personnes protégées. Elle s'adresse aujourd'hui à un public plus large : étudiants, salariés du privé, retraités, personnes vulnérables en tutelle ou curatelle.



Proximité

Une équipe réactive et à l'écoute, disponible pour assurer un suivi personnalisé. Chaque demande de devis est suivie d'un appel de notre plateforme téléphonique.



Qualité d'accueil

97 % de taux moyen de satisfaction.

Certification ISO 9001

version 2015 depuis 2014.



Remboursements rapides

Sous un délai moyen de 48 heures.



Solidarité

Pas d'exclusion, gratuité à compter du 3^{ème} enfant, soutien financier aux adhérents rencontrant des difficultés ponctuelles et accompagnement social.



Une couverture complète et adaptée

Les Ministères de la Santé, des Solidarités et du Travail (MSST) et établissements publics et autorités administratives/publiques associés ont choisi de confier à la MGAS la gestion de ma complémentaire santé collective obligatoire.

En quelques mots...

Mon contrat santé est solidaire et responsable

En conséquence, les agents ont tous accès à la mutuelle quel que soit leur état de santé. Le niveau obligatoire de remboursement est conforme à la réglementation des contrats responsables et intègre en conséquence : un forfait journalier hospitalier illimité en médecine, chirurgie et psychiatrie, le bénéfice du 100% santé en dentaire, optique et audioprothèse, le dispositif MonPsy, etc.

Je bénéficie de prestations complètes avec notamment...

- Lors d'une hospitalisation

La possibilité d'obtenir une chambre particulière sans limitation du nombre de nuitées en médecine, chirurgie et maternité.

- Des garanties en prévention et en médecine douce

Intégrant notamment le suivi diététique, les vaccins prescrits non pris en charge, les ostéopathes et les chiropracteurs diplômés, les acupuncteurs, les psychothérapeutes...





Tableau de garanties 2026 des Ministères de la Santé, des Solidarités et du Travail & des établissements publics et autorités administratives/publiques associés

4 formules santé pour ma protection

Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire, soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire. Ils incluent systématiquement la part de remboursement du Régime Obligatoire. Ils sont versés dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions et limites définies dans la Notice d'Information. Les remboursements sont solidaires et responsables ; ils répondent aux exigences de la réglementation relative aux contrats solidaires et responsables (articles L 871-1 et R 871-2 du code de la Sécurité sociale). Les formules Socle, Option 1, Option 2, Option 3 sont celles définies dans les dispositions des articles L.2124-3 et R.2124-3 du code de la commande publique, de l'article 7 du décret n°2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique d'État.

A noter : Les agents internationaux ne sont pas concernés par les options.

Tableau de garanties à effet du 1er ianvier 2026.

RO : Régime Obligatoire BR : Base de Remboursement

FR: Frais Réels

₩ HOSPITALISATION	Socle	Option 1	Option 2	Option 3
Honoraires (consultations et actes techniques) (1)				
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	130% BR	180% BR	180% BR	200% BR
Forfaits et Frais de Séjour				
Forfait journalier hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Forfait actes lourds	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Frais de séjour	100% BR	100% BR	150% BR	200% BR
Forfait patient urgence	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière				
Court séjour et maternité (par nuit)	50€	60€	70€	80€
Soins de suite (par nuit)	40€	40€	50€	60€
Psychiatrie (par nuit)	45€	45€	50€	60€
Ambulatoire (par jour)	25€	25€	25€	25€
Frais d'accompagnant				
Etablissement conventionné (par nuit)	38,5€	38,5€	38,5€	38,5€
Etablissement non conventionné (par nuit)	25€	25€	25€	25€
Autres				
Fécondation in vitro refusée par le RO	-	-	-	50€
	Socle	Option 1	Option 2	Option 3
Équipements Panier 100% Santé - dans la limite des prix limites de vente (PLV) (2) (3)				
Équipements «100% santé» tels que définis réglementairement Remboursement intégral (RO + RC) d'une prothèse auditive par oreille tous les 4 ans, à hauteur des prix limites de vente (PLV)	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Équipements Panier Libre (3)				
Aide auditive par oreille - 20 ans ou atteints de cécité sans limite d'âge	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€
Aide auditive par oreille 20 ans et +	800€	800€	1 000€	1 000€

^{1.} Honoraires médicaux, chirurgicaux (hors chirurgie esthétique), obstétricaux et psychiatriques. 2. Tels que définis réglementairement par le code de la sécurité sociale. Le 100% Santé vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Cette réforme est définie par décret et a débuté depuis le 1er janvier 2020. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi. 3. Le renouvellement de la prise en charge d'une prothèse auditive se fait tous les 4 ans. Ce délai s'entend pour chaque oreille indépendamment.

SOINS COURANTS	Socie	Option 1	Option 2	Option 3
Honoraires médicaux				
Honoraires pour les médecins généralistes (consultations, visites et soins)				
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	100% BR	140% BR	160% BR	160% BR
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	100% BR	120% BR	120% BR	120% BR
Honoraires pour les médecins spécialistes (consultations, visites et soins)				
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	150% BR	160% BR	250% BR	300% BR
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	130% BR	140% BR	160% BR	200% BR
Actes techniques médicaux				
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	150% BR	150% BR	150% BR	160% BR
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	130% BR	130% BR	130% BR	140% BR
Imagerie médicale				
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	130% BR	140% BR	160% BR	170% BR
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	100% BR	120% BR	140% BR	150% BR
Mammographie médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	130% BR	140% BR	250% BR	250% BR
Mammographie médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	100% BR	120% BR	200% BR	200% BR
Autres				
Ostéodensitométrie refusée par le RO	80€	100€	100€	100€
Transport				
Ambulance, taxi conventionné (hors SMUR)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Honoraires paramédicaux	200/02/1	200.0 2.0	200.0 2.10	20010 211
Infirmiers, pédicures, podologues, orthophonistes, etc	100% BR	120% BR	120% BR	120% BR
Masseurs-kinésithérapeutes	130% BR	130% BR	130% BR	130% BR
Analyses et examens de laboratoire	130% BR	130% BIX	130% 510	130% BR
Analyses et examens de laboratoire	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Médicaments	20070 211	200.0 2.0	200.0 2.1	20010 211
Médicaments remboursés par le RO à 65 %	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Médicaments remboursés par le RO à 30 %	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Médicaments remboursés par le RO à 15 %	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie prescrite refusée par le RO	70€	70€	70€	70€
Prise en charge de la contraception non remboursée par le RO	-	110€	180€	180€
Matériel médical (4)				
Orthèses	200% BR	250% BR	300% BR	300% BR
Accessoires, pansements, petit appareillage, orthopédie	200% BR	250% BR	300% BR	300% BR
Autres prothèses acceptées par le RO	200% BR	250% BR	300% BR	300% BR
Grand appareillage dont véhicule en cas d'handicap	100% BR	250% BR	300% BR	300% BR

^{4.} Dans le cadre de la réforme du 100 % Santé, la MGAS étend son dispositif de prise en charge des véhicules pour personnes en situation de handicap et des prothèses capillaires. Pour plus de renseignements, se référer à la notice d'information applicable.

OPTIQUE (5)	Socie	Option 1	Option 2	Option 3
Équipements 100% Santé - dans la limite des prix limites de vente (PLV) (2)				
Remboursement intégral (RO + RC) d'un équipement optique (verres et montures de classe A) à hauteur des prix limites de vente (PLV). Avec le pack 100% santé Santéclair, je peux bénéficier d'avantages complémentaires : montures Origine France Garantie, choix élargi de montures et verres de marque amincis chez les opticiens du réseau Santéclair	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Équipement pour les personnes de moins de 20 ans ou souffrant d'un handicap visuel sans limite d'âge	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Équipements Hors 100% Santé - Adulte (16 ans et plus)				
Verre simple (par verre)	60€	60€	80€	100€
Verre complexe unifocal (par verre)	110€	110€	130€	150€
Verre complexe multifocal (par verre)	150€	150€	170€	190€
Verre très complexe (par verre)	200€	200€	240€	350€
Monture	50€	50€	60€	80€
Équipements Hors 100% Santé - Enfant (moins de 16 ans)				
Verre simple (par verre)	60€	60€	70€	80€
Verre complexe unifocal (par verre)	110€	110€	120€	130€
Verre complexe multifocal (par verre)	150€	150€	160€	170€
Verre très complexe (par verre)	200€	200€	240€	300€
Monture	50€	50€	60€	70€
Suppléments optique	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Autres				
entilles prescrites acceptées par le RO	100€	150€	200€	200€
Lentilles prescrites refusées par le RO	100€	150€	200€	200€
Chirurgie réfractive dont kératotomie (par œil)	400€	400€	400€	600€
→ MÉDECINE DOUCE, PRÉVENTION	Socie	Option 1	Option 2	Option 3
Médecine douce				
Ostéopathe, acupuncteur, diététicien, étiopathe, chiropracteur, podologue-pédicure (par séance)	40€	40€	40€	40€
Nombre par an	2	4	4	5
Psychologue (par séance)	30€	40€	40€	40€
Nombre par an	4	4	8	8
Séances prises en charges par le RO - Dispositif Mon psy	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Actes de prévention (Conformément à l'article R871-2 du Code de la Sécurité sociale)				
Amniocentèse, Dépistage Prénatal Non invasif (par acte)	183€	183€	183€	183€
Tout acte de prévention remboursé par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccins prescrits refusés par le RO				
Substituts nicotiniques en complément du RO				
Consultation diététique	80€	80€	80€	80€
Ostéodensitométrie osseuse				
Bilan parodontal				
Contraception / test de grossesse	80€	80€	80€	80€
Caryotype fœtal refusé par le RO	-	150€	150€	150€
Équipement anti-asthme	_	150€	150€	150€

^{2.} Tels que définis réglementairement par le code de la sécurité sociale. Le 100% Santé vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Cette réforme est définie par décret et a débuté depuis le 1er janvier 2020. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi. 5. Le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (monture + 2 verres) ne peut intervenir avant une période de 2 ans selon la date de délivrance de l'équipement précédent à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article 165-1 du code de la Sécurité Sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue.

CCC DENTAIRE	Socie	Option 1	Option 2	Option 3
Soins et prothèses dentaires 100% Santé - dans la limite des honoraires limites de facture	ation (HLF) ⁽²⁾			
Soins et prothèses entrant dans le panier de soin «100% Santé» Remboursement intégral (RO + RC) à hauteur des honoraires limites de facturation (HLF)	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Soins dentaires Hors 100% Santé				
Consultations, soins courants, radiologie, chirurgie, parodontologie (acceptée par le RO)	100% BR	120% BR	150% BR	150% BR
Prothèses dentaires - Panier reste à charge maîtrisé - dans la limite des HLF				
Prothèses fixes	375% BR	375% BR	400% BR	425% BR
Prothèses amovibles	375% BR	375% BR	400% BR	425% BR
Prothèses provisoires	375% BR	375% BR	400% BR	400% BR
Inlay Core	375% BR	375% BR	400% BR	425% BR
Inlays onlays d'obturation	150% BR	200% BR	400% BR	400% BR
Prothèses dentaires - Panier libre				
Prothèses fixes sur dent visible	300% BR	300% BR	325% BR	350% BR
Prothèses fixes sur dent non visible	250% BR	250% BR	275% BR	300% BR
Prothèses amovibles sur dent visible	300% BR	300% BR	325% BR	350% BR
Prothèses amovibles sur dent non visible	250% BR	250% BR	275% BR	300% BR
Prothèses provisoires	300% BR	300% BR	325% BR	350% BR
Inlay Core	200% BR	200% BR	200% BR	225% BR
Inlays onlays d'obturation	150% BR	200% BR	400% BR	400% BR
Implantologie				
Implants	500€	600€	650€	800€
Nombre par an	2	2	2	2
Couronne sur implants	200€	400€	450€	500€
Nombre par an	2	2	2	2
Orthodontie				
Traitement accepté par le RO	250% BR	300% BR	350% BR	400% BR
Contention acceptée par le RO	250% BR	300% BR	350% BR	400% BR
Traitement refusé par le RO	400€	400€	400€	400€
Contention refusée par le RO	400€	400€	400€	400€

AUTRES PRESTATIONS	Socle	Option 1	Option 2	Option 3
Cures thermales				
Traitement, frais d'hébergement	100% BR	100% BR	150% BR	200% BR
Transport	100% BR	100% BR	200% BR	300% BR
Honoraires	100% BR	100% BR	200% BR	300% BR

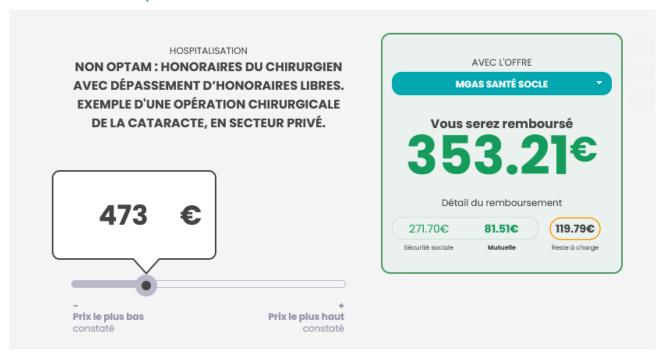
^{2.} Tels que définis réglementairement par le code de la sécurité sociale. Le 100% Santé vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Cette réforme est définie par décret et a débuté depuis le 1^{er} janvier 2020. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi.

Exemples de remboursements

Un simulateur de remboursements est disponible en ligne et me permet d'obtenir un aperçu rapide de mon reste à charge sur la plupart des postes de soin. Les calculs sont effectués en fonction du niveau de garantie sélectionné. Il est accessible en <u>cliquant ici</u>.
Voici quelques exemples illustratifs :

EXEMPLE 1: HOSPITALISATION - HONORAIRES DU CHIRURGIEN

Formule Socle - exemple avec un montant d'honoraires de 473 €.



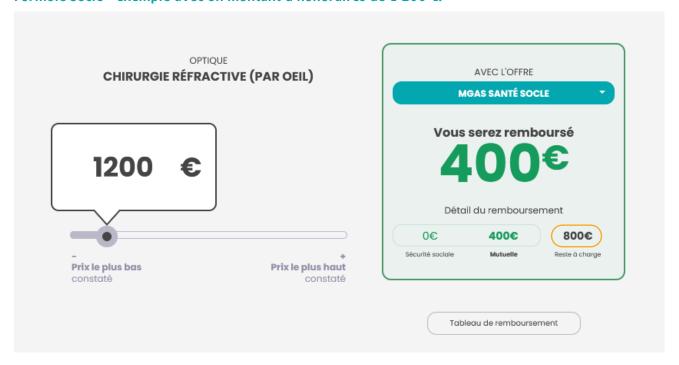
EXEMPLE 2: HOSPITALISATION - HONORAIRES DU CHIRURGIEN

Formule Option 2 - exemple avec un montant d'honoraires de 473 €.



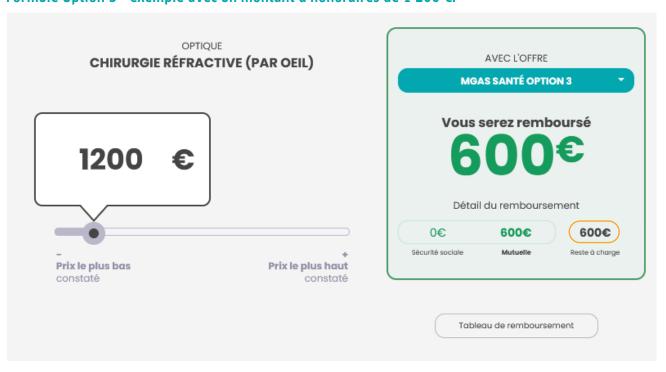
EXEMPLE 3: OPTIQUE - CHIRURGIE RÉFRACTIVE

Formule Socle - exemple avec un montant d'honoraires de 1 200 €.



EXEMPLE 4: OPTIQUE - CHIRURGIE RÉFRACTIVE

Formule Option 3 - exemple avec un montant d'honoraires de 1 200 €.



Ma tranquillité d'esprit grâce au service assistance

Je peux faire appel à des services assistance santé sans frais supplémentaires pour m'aider en cas de coups durs. Le service assistance m'apporte du réconfort et organise de très nombreuses prestations pour gérer des moments difficiles.

Les prestations sont accessibles dès la mise en place du contrat et les niveaux d'intervention sont très élevés ce qui me permet de compléter efficacement les autres aides disponibles.



- Depuis mon espace adhérent MGAS, rubrique « Services ».
- L'assisteur IMA est disponible 24h/24 au 05 49 34 81 11.



Des services disponibles dès la prise d'effet du contrat				
PRESTATIONS	MONTANT			
Conseil social (travailleur social)	5 entretiens maximum sur 12 mois			
Informations médicales	✓ Compris			
Prévention nutrition santé	1 entretien - 1 fois par an avec bilan nutritionnel (à payer par l'aidant ou l'aidé)			
Information juridiques et vie pratique	✓ Compris			
Recherche médecin, infirmière, intervenant paramédical	✓ Compris			

IMA Assurances société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, régie par le Code des assurances. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

En cas d'accident ou de maladie (entraînant une immobilisation imprévue ou une hospitalisation) de l'adhérent ou du conjoint				
PRESTATIONS	MONTANT			
Immobilisation ✔ 5 jours - Hospitalisation imprévue ✔ 2 jours - Hospitalisation programmée ✔ 2 jours				
Aide à domicile	6h sur 10 jours			
Présence d'un proche au chevet	1 aller - retour + 2 nuits			
Livraison de médicaments				
Portage de repas	1 livraison sur 10 jours			
Portage d'espèces				
Livraison de courses	1 livraison par semaine sur 10 jours			
Coiffure à domicile	1 déplacement sur 10 jours			
Transfert et garde des animaux	Forfait de 15€ par jour (max 300€ TTC)			
Fermeture du domicile quitté en urgence	Aide à domicile 2 heures maximum + frais taxi 100€ maximum pour récupération et 100€ maximum pour restitution des clés			
Hospitalisation imprévue 🗸 1	.4 jours - Hospitalisation programmée ✔ 14 jours			
Préparation du retour au domicile	4 heures de frais de taxi limité à 100€ pour la récupération des clés et 100€ pour la restitution des clés			
Hospitalisation imprévue ✓ 2 jours - Hospitalisation programmée ✓ 2 jours				
Transfert post-hospitalisation chez un proche	200 € maximum			
Hospitalisation imprévue √ 5 jours				
Transport aux rendez-vous médicaux et paramédicaux	1 transport aller-retour sur 10 jours dans un rayon de 50 km			



« ROC 2 CARE »

En cas d'hospitalisation programmée, un conseiller prend contact avec moi pour évaluer mes besoins et m'apporter le bon service au bon moment.

Dès mon retour au domicile, je peux bénéficier d'une aide à domicile, d'une garde d'animal de compagnie ou encore de services de proximité (portage de repas, livraison de courses ...)

MONTANT

6 heures sur 10 jours ou 1 Aller / Retour

5 aller - retour par enfant sur 2 semaines 1 aller - retour par semaine sur 2 semaines

Garanties famille - En cas d'accident ou de maladie (entraînant une immobilisation imprévue ou une hospitalisation)

Hospitalisation imprévue ✓ 1 jour -Immobilisation ✓ 5 jours - Hospitalisation programmée ✓ 2 jours

PRESTATIONS

Conduite à l'école et le retour au domicile des enfants

Prise en charge des enfants

Conduite aux activités extrascolaires

Enveloppe de services

En cas de fatigue physique ou morale justifiée par un certificat médical

25 unités sur 12 mois

Mes services Santéclair

Des services pour être accompagné dans mon parcours de soins

POUR ÊTRE ORIENTÉ

- Géolocalisation de professionnels de santé partenaire,
- Classement des meilleurs établissements hospitaliers,
- Mise en relation avec une infirmière à domicile.
- Géolocalisation de services d'urgence,
- Outil d'analyse de symptômes.

POUR MAÎTRISER SES DÉPENSES DE SANTÉ

- Analyse de devis,
- Téléconsultation sans limitation,
- Achat de lentilles de contact en ligne,
- Tarifs négociés sur les équipements et soins auprès des partenaires.

Du petit tracas de santé au problème plus sérieux, Santéclair m'accompagne en m'orientant vers des soins de santé de qualité, les plus appropriés à mes besoins, et à un prix juste.

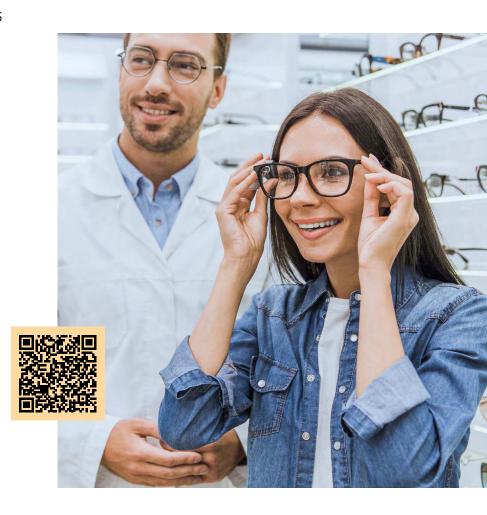
Je profite dès mon adhésion, de tarifs négociés et du tiers payant chez les professionnels de santé partenaires Santéclair.

J'accède aux services MySantéclair

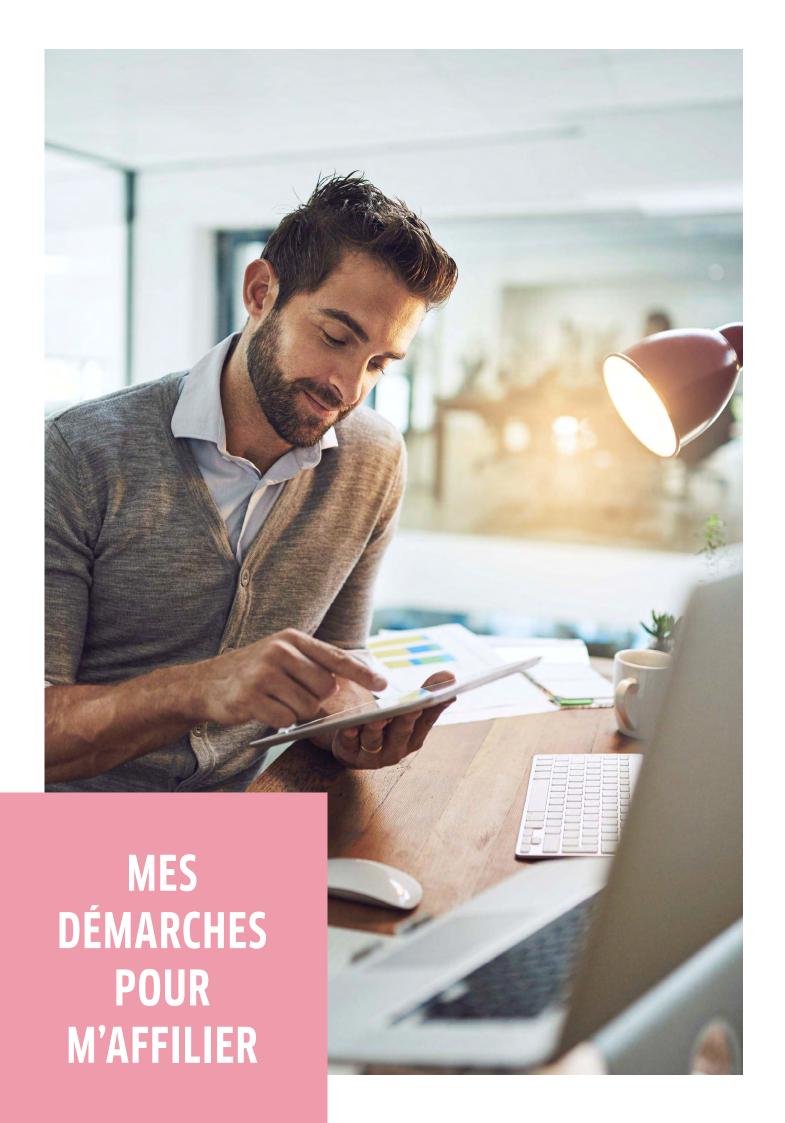
- Depuis mon espace adhérent MGAS, rubrique « Services ».
- Depuis l'application mobile Mysanteclair.
- Par téléphone au 01 44 10 55 55 en indiquant le numéro de contrat figurant sur la carte de tiers payant.

POUR ÊTRE CONSEILLÉ

- 2^{ème} avis médical.
- Informations pratiques avant une hospitalisation,
- Outil d'analyse de symptômes et d'orientation,
- Guide de l'automédication.
- Coaching sportif, nutrition et sommeil,
- Programmes d'accompagnement et de prévention.



Services délivrés par Santéclair, SA au capital de 4 336 711 €, 7 Mail Pablo Picasso 44046 Nantes Cedex 1, RCS de Nantes n°428 704 977



Le parcours d'affiliation

La formule Socle est obligatoire pour tous les agents comme le prévoit la réglementation, sauf demande de dispense dans les cas prévus par les textes.

Je peux choisir de renforcer cette couverture obligatoire pour avoir de meilleurs remboursements en choisissant une des 3 options proposées.

Mon contrat santé est obligatoire.

L'adhésion au contrat prévoyance est quant à elle facultative et totalement indépendante de mes choix concernant le contrat santé.



Dans le cadre du contrat collectif mis en place par mon employeur, je vais être destinataire d'un mail de la part de la MGAS.

Ce mail m'indiquera que mon employeur a choisi la MGAS comme étant la nouvelle mutuelle collective et me permettra de compléter mon dossier d'affiliation.

Je clique sur le lien « Compléter mon dossier d'affiliation »

En cliquant sur «Compléter mon dossier d'affiliation», un formulaire s'ouvrira et i'aurai à renseigner :

- Des informations personnelles (adresse, mail, téléphone, RIB et attestation d'Assurance maladie).
- Mon choix entre trois options facultatives.
 J'ai bien noté que l'option s'impose à l'ensemble de mes ayants droit.
- Mes choix pour rattacher ou pas mes ayants droit (mon conjoint ou mes enfants) à mon contrat.

Une fois le formulaire complété, je clique sur le bouton « Finaliser l'adhésion ». Je pourrai alors procéder à la signature électronique Pour m'aider, un simulateur de cotisations

et recevrai ensuite un e-mail contenant mon bulletin d'adhésion signé, ainsi qu'un e-mail de bienvenue. Par la suite, il me sera possible de modifier mes choix d'affiliation depuis mon Espace Adhérent MGAS, conformément aux conditions prévues par le contrat.

A noter

- Le lien « Compléter mon dossier d'affiliation » est valable 14 jours.
 Passé ce délai, je recevrai deux relances automatiques espacées de 14 jours chacune, soit un délai total d'environ un mois et demi pour finaliser mon dossier.
- Si je n'ai pas terminé de renseigner le formulaire d'affiliation, je peux revenir ultérieurement le compléter et finaliser le parcours. Mes informations déjà saisies seront sauvegardées.

Si mon entrée en fonction a lieu avant la fin de ce délai, je serai automatiquement affilié au socle dès mon premier jour.

Pour bénéficier du tiers payant ou du remboursement de mes soins, je veille à renseigner mes informations avant la date limite.

Puis-je être conseillé par un interlocuteur de la MGAS?

Je peux à tout moment joindre le service relations adhérent de la MGAS (voir page 27 du guide) ou me rapprocher de mon conseiller régional MGAS.

Bon à savoir

Je dois penser à résilier ma mutuelle

individuelle actuelle dès la signature de mon affiliation au contrat MGAS.

Pour cela, je vérifie d'abord les modalités de résiliation prévues dans mon contrat. Ensuite, j'adresse à ma mutuelle actuelle un courrier de résiliation mentionnant mon numéro de contrat et la date de fin souhaitée, accompagné de l'attestation de mutuelle obligatoire fournie par mon employeur (modèle fourni par la MGAS).

Ma mutuelle actuelle ne peut pas refuser ma demande mais appliquera le délai prévu à mon contrat pour l'exécuter. Je ne dois donc pas attendre le dernier moment.

Cas particuliers:

- Je peux aussi demander la résiliation de mon contrat actuel au plus tard 2 mois avant son échéance (modèle fourni par la MGAS).
- Si mon contrat individuel a plus d'un an, je peux effectuer une résiliation infraannuelle soit directement auprès de ma mutuelle actuelle soit en demandant à la MGAS d'effectuer pour moi les formalités. Dans ces 2 cas, je dois respecter des délais très précis. La MGAS vous orientera vers la bonne démarche et vous fournira les lettres types.
- Je pourrai conserver ma mutuelle à la retraite : mon employeur me remettra les informations utiles lors de la constitution de mon dossier de départ.

Comment demander une dispense ?

Je dois effectuer ma demande de dispense au moment de mon recrutement **auprès de mon employeur en signant une attestation sur l'honneur**. Celui-ci peut à tout moment me demander de fournir les justificatifs nécessaires. La dispense est valable un an maximum et doit être renouvelée chaque année.

A noter :

Si je ne formule pas de demande de dispense, je suis automatiquement affilié au panier de soins socle.

Je peux demander à être dispensé si je me trouve dans l'une des situations suivantes :

 Je suis couvert par un contrat individuel de complémentaire santé, jusqu'à la date d'échéance de ce contrat, dans la limite de douze mois.

- Je bénéficie, y compris en tant qu'ayant droit, d'un dispositif de couverture collective à adhésion obligatoire mis en place dans une entreprise de droit privé, que l'adhésion des ayants droit audit dispositif soit facultative ou obligatoire.
- Je suis en Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou fonctionnaire détaché sous contrat de droit public (décret 86-83) et je bénéficie d'une couverture individuelle.
- Je suis bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).
- Je bénéficie, y compris en tant qu'ayant droit, d'une couverture collective de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière.
- Je bénéficie, y compris en tant qu'ayant droit, de la couverture collective des militaires.

- Je bénéficie, y compris en tant qu'ayant droit, du régime complémentaire d'assurance maladie des industries électriques et gazières (CAMIEG).
- Je bénéficie, y compris en tant qu'ayant droit, d'une couverture individuelle financée par le « versement santé » d'un employeur privé.

Trois mois avant la date d'échéance de ma dispense, la MGAS me contactera par mail pour me demander si je proroge ma dispense.

Si je décide de la proroger, je devrais remplir un formulaire de demande et fournir l'attestation sur l'honneur correspondante.

Si je renonce à ma dispense ou si elle est refusée, la MGAS m'adressera un mail à partir duquel je pourrai m'affilier.





Je consulte mes informations 24h/24 et 7j/7

La MGAS met à ma disposition de nombreux services en ligne pour simplifier mon quotidien.

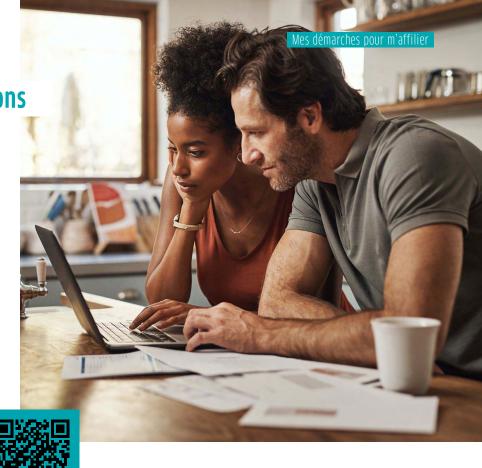
Avec l'accès à mon espace adhérent et mon application mobile, je peux effectuer mes démarches et celles de mes bénéficiaires en toute autonomie, gagner un temps précieux au quotidien en un clic et à tout moment.

Des outils digitaux qui facilitent la gestion de ma santé et de mes garanties, pour une tranquillité d'esprit totale.



Est disponible sur Google play et App Store. Je me connecte avec les mêmes identifiant et mot de passe que mon espace adhérent.





Depuis mon espace adhérent et mon application mobile

Je peux trouver rapidement une information grâce à mon espace adhérent sur mgas.fr et/ou mon application mobile :

- Suivi de mes remboursements,
- Mise à jour de mes coordonnées personnelles*,
- Ajout ou retrait d'une option*,
- Consultation et téléchargement des grilles de mes garanties de contrat,
- Accès à mes documents contractuels*,
- Envoi de documents ou factures pour mes bénéficiaires,
- Filtrage de mes remboursements par type de soin,
- Téléchargement de ma carte mutualiste de tiers payant,
- Accès aux services...

^{*}disponible sur l'espace adhérent mgas.fr uniquement.

Ma carte de tiers payant Un gain de temps!





Comment m'éviter de faire l'avance des frais ?

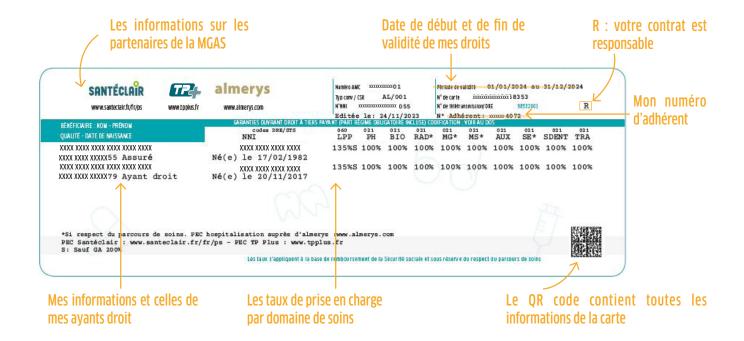


Avec ma carte de tiers payant





Je reçois ma carte de tiers payant par courrier et je peux aussi la retrouver au format dématérialisé sur mon espace adhérent MGAS et dans mon application mobile MGAS et Moi. La carte de tiers payant dématérialisée est valable 1 mois et téléchargeable autant que besoin.





À l'origine destiné à informer les professionnels de santé sur l'affiliation et les droits mutualistes des adhérents, le contenu de la carte s'est étoffé au fil du temps. Les informations qu'elle contient me seront très utiles lors de mes rendez-vous médicaux et quand je contacte la MGAS.



Des webinaires prévention

Je peux assister gratuitement à des conférences en ligne mises en place par la MGAS.

Les intervenants sont qualifiés et les thématiques variées (Bien-être, nutrition, santé mentale, social...).



Je reçois les invitations sur mon adresse e-mail. Je pense à informer la MGAS en cas de changement d'adresse e-mail.



Sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn, je peux retrouver toutes les actualités de la MGAS.



Des replays sont à ma disposition sur :

- mgas.fr rubrique actualités,
- les réseaux sociaux
- la chaine YouTube

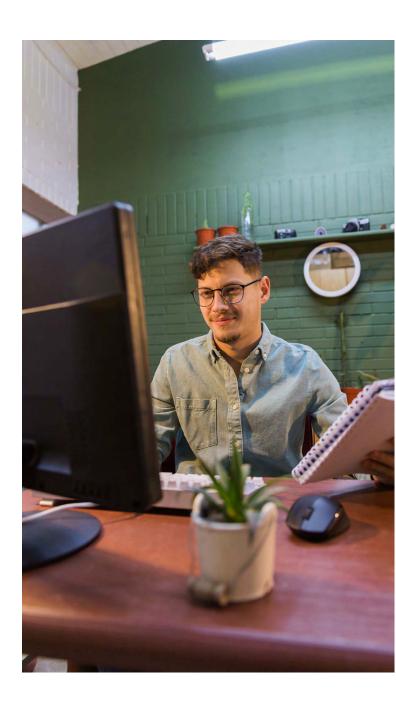
MGAS - Mutuelle Générale des Affaires sociales.

Des ateliers dédiés aux retraités dans ma région

Je peux assister gratuitement à des ateliers en présentiel, mis en place par notre partenaire Esprit Retraite dans ma région. Ces ateliers ciblent les futurs retraités et les retraités.



Je reçois les invitations sur mon adresse e-mail. Je pense à informer la MGAS en cas de changement d'adresse e-mail.



Restez actif avec l'application kiplin et son univers Kiptopia!

La MGAS met à ma disposition une application pour pratiquer une activité physique de façon ludique :

- **Un parcours santé bien-être** pour les personnes qui ont besoin de prendre soin de leur santé et souhaitent être accompagnés,
- Un parcours d'activité physique adapté pour les personnes fragilisées, atteintes de maladies chroniques ou de retour sur poste après un arrêt longue durée.
- Des jeux interactifs et des challenges collectifs pour suivre mon activité physique,
- Un agenda hebdomadaire d'activités variées : yoga, pilates, cardio-training, abdos-gainage...
- De l'activité adaptée pour tous, que je sois au travail, à la maison ou à la retraite.
- **Des webinaires** sur des sujets de bien-être et de santé.
- Des contenus: recette du mois, conseils pour avoir l'esprit léger, podcasts de méditation....

1. Je télécharge l'application Kiplin

Disponible sur le Play Store ou l'Apple Store.

2. Je crée mon compte

J'utilise le code « MGAS2024KIP » pour m'inscrire.

3. Je rejoins un jeu

Dans l'onglet « Jeux » et j'explore les autres fonctionnalités.

4. Je planifie mon activité

Je m'inscris aux séances d'activité physique et aux webinaires via l'onglet « Agenda ».

Kiptopia, c'est aussi:

- Une carte interactive,
- **Des quêtes individuelles** à compléter tout au long de l'année pour maintenir un engagement constant : mieux manger, bouger davantage, améliorer son sommeil...,
- La possibilité d'échanger avec des chatbots intelligents sur des thématiques clés : Ali Mentation , Eva Dormir, Jim Nastic,

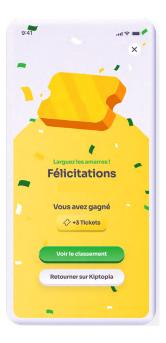
Chaque action (jeux, challenges, webinaires suivis...) est récompensée par un ticket d'or qui donnent accès aux partenaires bien-être toute l'année.

Comment accéder aux partenaires et au bonus?

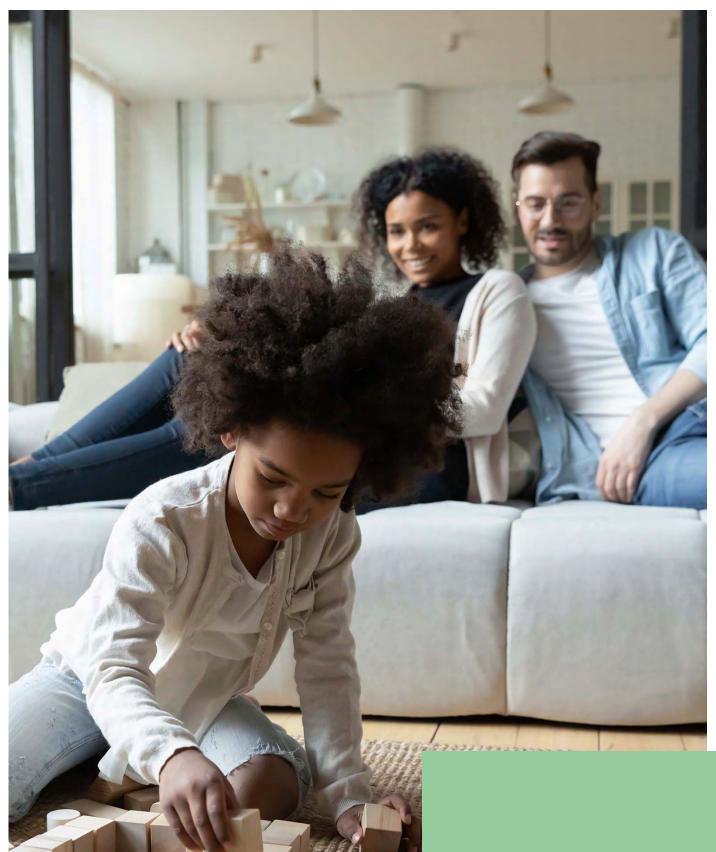
Participez aux activités et gagnez des tickets d'or

- 1. Participez aux webinaires, relevez des quêtes individuelles, jouez en équipes lors des challenges ou des jeux collectifs, écoutez les podcats....
- 2. Gagnez des tickets d'or
- 3. Cliquez sur bonus
- 4. Choisissez votre bonus









LES DE MA
MUTUELLE TOUT
AU LONG DE L'ANNÉE

MON LIEN AVEC MA MUTUELLE

Le magazine trimestriel

Le Lien Mutualiste, journal trimestriel me tient informé des actualités de la MGAS et des sujets santé et sociaux.



Les réseaux sociaux

Je retrouve toutes les actualités de ma mutuelle sur Facebook et Linkedin.







Les e-mailing

Je reçois tout au long de l'année des e-mailings sur mon adresse e-mail. Je peux m'inscrire à des webinaires, connaître les nouveautés et promotions...



MES BONS PLANS

Parrainage

30€ de chèque cadeau pour le parrain après validation du dossier d'adhésion du filleul sur un contrat santé MGAS individuel

Vacances bleues

Réduction sur des séjours vacances. Je retrouve mon code avantage sur mon espace adhérent.

BFM

Offres bancaires avantageuses grâce à une carte privilège adhérent.

Miléade

Remises sur des locations. Je retrouve mon code avantage sur mon espace adhérent.



Pour bénéficier de réductions, je me connecte sur mon espace adhérent https://adherents.mgas.fr rubrique Services.

JE PEUX CONTACTER LA MGAS



Par téléphone

au 0 805 951 741 (numéro gratuit).

Nos équipes sont disponibles du lundi au vendredi de 8h30 à 20h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 (prise en charge de l'appel avec rappel téléphonique le lundi suivant).



Par mail

à l'adresse contact.mso@mgas.fr



Par courrier

au Centre de gestion - TSA 30129 - 37206 Tours Cedex



Par chatbot

Un assistant virtuel répond à vos questions Rendez-vous sur mgas.fr





La Mutuelle Générale des Affaires Sociales

MON INDISPENSABLE AU QUOTIDIEN



mgas.fr



Mutuelle Générale des Affaires Sociales



Mutuelle Générale des Affaires Sociales

Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Enregistrée au répertoire SIREN sous le n°784 301 475. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15. MGEN, mmatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité. Sise 3, square Max Hymans - 75748 Paris cedex 15. Relyens Mutual Insurance est une société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, régie par le Code des assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09). Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des professionnels de la santé et du social, mutuelle régie par le livre II du code de la Mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 775 606 361. IMA Assurances Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Niort sous le n° 481 511 632. Siège social : 118 avenue de Paris - 79000 Niort. Santéclair SA au capital social de 4 235 788 €, 7 mail Pablo Picasso, 44046 Nantes Cedex 1, RCS de Nantes n°428 704 977. ACCEO, Société au capital de 666 370 €, ayant son siège social à l'adresse suivante : 4 bis avenue Raspail 94100 Saint Maur des Fossés, et immatriculée au numéro suivant : RCS Créteil 392 621 124 00032. Banque Française Mutualiste (BFM), Société anonyme coopérative de banque au capital de 179.794.404,25 euros, dont le siège social est situé 56-60, rue de la Glacière 75013 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 326 127 784, inscrite en tant qu'intermédiaire en assurances auprès de l'ORIAS sous le numéro 08 041 372. Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 42326127784.





